



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Rénovation du centre-ville des Contamines-Montjoie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST

Raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST

N° SIRET

3 1 7 9 5 9 9 8 9 0 0 0 5 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RONIN

Prénom(s)

Edouard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a)	Aire de stationnement ouverte au public : 85 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de rénovation du centre-bourg des Contamines-Montjoie consiste en un ensemble de travaux en deux phases :

- une première phase de démolition des aménagements et constructions existants sur l'emprise du projet : un parking public et sa voirie d'accès, une place publique avec fontaine et kiosque, ainsi que plusieurs bâtiments de petite taille (ancien local commercial, garage privé surmonté d'un appartement, maison d'habitation) représentant environ 600 m² de surface au total ;

- une phase de construction, consistant en :

- un programme public comprenant : une esplanade piétonne, une nouvelle maison du tourisme et un parking de 85 places ;
- un programme privé incluant : un hôtel et une résidence hôtelière, un parking de 87 places et des locaux commerciaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la rénovation d'une partie du centre-bourg des Contamines-Montjoie, en y optimisant l'espace de manière à conjuguer des usages publics et des usages commerciaux privés tous liés au tourisme.

En effet, la commune de Contamines-Montjoie est localisée au pied ouest du massif du Mont Blanc, dans le département de la Haute-Savoie (74). Elle dispose donc d'une attractivité pour le tourisme de montagne, et notamment le ski et l'alpinisme.

Le projet concerne un ensemble de parcelles en plein cœur du village, déjà artificialisées. Il est entouré par des bâtiments publics (mairie) au nord, de la voirie puis des bâtiments privés (commerces et habitations) à l'est, des bâtiments privés (habitations, commerces) au sud, et enfin des abords boisés du cours d'eau local "le Bon Nant" à l'ouest. Les habitations les plus proches sont ainsi localisées à moins de 20 mètres des limites du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet concerne les parcelles de la commune de Contamines-Montjoie cadastrées section B 1788, 1789, 1561, 1007, 1008, 1021, 1022, 1054, 1098, 1414, 1415, 2705, 2706, 2707, 2713 à 2730, et 2705, d'une superficie totale de 7 705m².

La durée prévue des travaux est de 25 mois, travaux répartis en 3 phases détaillées comme suit :

- Travaux préparatoires, démolition, terrassements, blindage : 3 mois
- Travaux de gros-œuvre et charpente-couverture : 10 mois
- Travaux du second œuvre intérieurs, aménagement extérieur : 12 mois

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet prendra la forme d'un complexe bâti regroupant les activités :

- d'une esplanade publique imperméabilisée et aménagée,
- d'une maison du tourisme d'environ 600 m² avec entrée séparative,
- d'un parking public de 85 places VL (dont 4 places PMR) et 5 places pour deux-roues,
- d'un hôtel de 60 chambres et diverses commodités, pour une capacité totale d'accueil de 170 personnes,
- d'une résidence hôtelière de 32 appartements pour une capacité totale d'accueil de 138 personnes,
- d'un parking privatif de 87 places VL (dont 4 places PMR) et 5 places pour deux-roues, dédié aux clients de l'hôtel et de la résidence hôtelière,
- d'un bar-restaurant (lié à l'hôtel), d'une capacité de 130 couverts (terrasse comprise),
- d'un autre commerce encore non défini, d'une superficie d'environ 200 m².

Les accès principaux (piétons) du complexe seront implantés côté est, directement depuis l'esplanade piétonne, tandis que l'accès aux parkings pour les véhicules se fera depuis le nord avec un raccordement à la rue Notre-Dame de la Gorge (RD902). Un accès piéton secondaire, pour l'hôtel et la résidence hôtelière uniquement, sera également implanté sur le côté ouest (au niveau -2).

Le complexe sera conçu de manière à accueillir les personnes à mobilité réduite, avec tous les équipements spécifiques requis (places de parking, accès, ascenseurs, guichet, sanitaires et chambres ou appartements adaptés).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas encore été soumis à une quelconque procédure administrative, mais fera prochainement l'objet d'une demande de permis de démolition et de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet (dont emprise du bâtiment) :	7705 m ² (2550 m ²)
Nombre d'étages du bâtiment :	5 (dont 2 sous-sol)
Surface de parking :	4190 m ² (sur 2 niveaux)
Surface des espaces verts :	3800 m ² environ
Nombre d'unités de stationnement ouvertes au public (pour véhicules légers) :	85 (dont 4 PMR)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 60 Voie : rue Notre-Dame de la Gorge

Lieu-dit :

Localité : Contamines-Montjoie

Code postal : 7 4 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 4 3 ' 3 6 " E Lat. : 4 5 ° 4 9 ' 1 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), mis à jour au 30/03/2023. L'implantation du projet est en zonage UH1 : Zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique.

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans l'emprise de l'une de ces zones. Plusieurs ZNIEFF de type I et II sont toutefois présentes aux alentours du bourg de la commune, dont la ZNIEFF de type I n° 820031621 "Partie forestière de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie", au plus près à environ 515 m du projet, et la ZNIEFF de type II n° 820031668 "Massif du Mont Blanc et ses annexes", au plus près à environ 80 m du projet (le zonage s'étendant sur une partie du bourg).
En zone de montagne ?	☒	☐	Le projet est situé en fond du val Montjoie, petite vallée séparant le massif du Mont Blanc du massif du Mont Joly.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans l'emprise d'un arrêté de protection de biotope. La zone de ce type la plus proche est l'arrêté n° FR3800786 "Chalet de la Princesse", à environ 6,6 km au nord-ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune du projet n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un de ces zonages. Une réserve naturelle nationale est présente dans les environs : la réserve n° FR3600038 "Contamines-Montjoie", à environ 440 m au nord-est du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de la Haute-Savoie est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Sa 4e échéance est en cours d'élaboration, mais le plan sur la période 2019-2023 est en vigueur depuis le 18/09/2019. Le projet n'est cependant pas localisé sur ou à proximité d'une infrastructure concernée par ce plan : il est éloigné de tout réseau routier majeur, et ne constituera pas à terme (après construction) une source significative de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé à l'intérieur d'un tel bien ou site, ni d'un zonage lié à ce type de biens ou sites.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet concerne un site déjà artificialisé et imperméabilisé en grande partie (les parties non imperméabilisées étant de petits espaces verts totalement aménagés par l'homme).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune dispose d'un PPRN approuvé le 20 juillet 2016. Le bâti du projet se trouve partiellement dans l'emprise d'un zonage (d'instabilité de terrain) à prescriptions moyennes, constructible sous conditions.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé sur un ancien site industriel ni zonage associé aux risques de pollution des sols. Cependant, un ancien établissement à risque est recensé à proximité : une desserte de carburant localisée en face de la mairie (établissement Mollard A.), soit au plus près à moins de 10 m du projet. D'autre part, une étude historique sur l'état des sols du site a révélé la présence d'une cuve de fioul et d'une chaudière à fioul (au niveau de l'ancien commerce).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans l'espace d'une zone de répartition des eaux du bassin Rhône-Méditerranée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans ni à proximité d'un périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le périmètre de protection de captage le plus proche est situé à plus de 1,1 km au sud-est du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans le périmètre d'un site inscrit, mais il est localisé à proximité immédiate du zonage d'un site naturel inscrit : n° 085SI01 "Col du Bonhomme et ses abords", au plus près à environ 4 m du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans un site Natura 2000, ni à proximité immédiate d'un tel site. Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à au moins 440 m du périmètre du site : n°FR8201698 "CONTAMINES MONTJOIE - MIAGE - TRÉ LA TÊTE".
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans ou à proximité immédiate d'un site classé. Cependant, il se situe au plus près à environ 1,45 km du site classé du Massif du Mont-Blanc.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel, ni aucun autre milieu autre que le réseau AEP existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La nappe d'accompagnement du cours d'eau proche est estimée à faible profondeur au droit du projet (entre 1 et 8 m). Les travaux d'excavation du projet peuvent donc potentiellement l'impacter. Des investigations complémentaires sont menées afin de vérifier la profondeur réelle de la nappe. Dans le cas où le projet impacterait clairement cette masse d'eau souterraine, EIFFAGE IMMOBILIER proposera, en concertation avec les parties prenantes, des solutions adaptées d'évitement, de réduction ou de compensation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet devra évacuer les matériaux de démolition des aménagements actuellement présents sur le site, ainsi que tout ou partie des terres excavées au cours de la réalisation des terrassements de la phase construction. Les premières estimations font état d'environ : 8200 m ³ de terres excavées ; 800 m ³ de matériaux de démolition du parking ; 15 tonnes de matériaux de démolition des constructions existantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	En phase de construction : Le projet prélèvera de l'eau dans le réseau public pour les besoins du chantier, estimés en première approximation à environ 725 m3. En phase d'exploitation : Le projet prélèvera de l'eau dans le réseau public pour des usages de consommation, de cuisine, sanitaires et de lavage. Volumes mensuels prévisionnels : restaurant 70 m3 ; hôtel + résidence 1000 m3 ; maison du tourisme 28 m3 ; commerce(s) 3,5 m3. Le gestionnaire de réseau est en cours de consultation pour le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est localisé en plein centre-bourg, sur un ensemble de parcelles déjà artificialisées. Aucun impact significatif n'est attendu car la biodiversité de ces parcelles est très pauvre. Le diagnostic écologique (joint en annexe) a relevé un enjeu de préservation de la zone boisée située à l'ouest (milieu sensible). Le porteur de projet prendra les mesures adéquates afin de protéger ce milieu durant la phase travaux, notamment barrières de protection et éloignement des stocks de matériaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Etant donné les usages actuels urbains artificiels des parcelles visées par le projet, il n'est pas attendu d'impact sur un habitat ni une espèce protégée inscrite au formulaire de la zone Natura 2000 la plus proche : n°FR8201698 "CONTAMINES MONTJOIE - MIAGE - TRÉ LA TÊTE".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est localisé en plein centre-bourg, sur un ensemble de parcelles déjà artificialisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet vise la construction d'un complexe bâti à usages publics et commerciaux. Ces usages ne présentent pas de risques technologiques. De plus, il ne sera pas implanté à proximité d'un autre site présentant des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est partiellement concerné par un zonage à prescriptions faibles, relatif au risque d'inondation (proximité de la rivière du "bonnant"), ainsi que partiellement concerné par un zonage à prescriptions moyennes relatif au risque d'instabilité de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Un risque sanitaire existera en exploitation concernant la légionellose dans les réseaux d'eau chaude sanitaire. L'exploitant du site veillera à respecter la législation en vigueur, et notamment les analyses.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet vise des usages publics et commerciaux (dont hôtellerie) en phase d'exploitation. Il constituera donc un espace sensible aux risques sanitaires de part la concentration de personnes qu'il induira.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, les flux totaux de poids lourds seront de l'ordre de : 100 pl. pour la démolition et le terrassement ; 200 pl. pour le gros œuvre ; 150 pl. pour les autres travaux. A noter qu'il s'agit ici de premières approximations basées sur les volumes estimés du projet. En phase d'exploitation : Le projet prévoit des flux de véhicules d'approvisionnement (poids lourds ou utilitaires) à hauteur de 14,5 par semaine, ainsi que des flux de véhicules légers (clients et public) à hauteur de 50,5 par jour en moyenne.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet comprendra de multiples sources de bruit ponctuelles et discontinues durant la phase travaux, en période de jour uniquement. Le projet ne sera pas source de bruits significatifs en exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En exploitation, le projet comprend notamment des usages d'hôtellerie. A ce titre, il sera sensible aux nuisances sonores, au même titre que des habitations ou résidences collectives.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Pas d'émissions olfactives attendues en phase chantier. En phase d'exploitation, l'activité de restauration sera susceptible d'engendrer des odeurs de cuisine perceptibles par les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En exploitation, l'usage d'hôtellerie rend le projet sensible aux nuisances olfactives, de manière analogue à une résidence collective.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration en exploitation. En phase de construction, certains équipements pourront produire des vibrations temporaires et discontinues de faible intensité (peu perceptibles hors du site).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En exploitation, le projet sera également sensible aux potentielles sources de vibrations extérieures, du fait de l'usage d'hôtellerie visé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La phase travaux n'engendrera pas de pollution lumineuse. La phase d'exploitation comprendra des enseignes lumineuses et des éclairages pour la place publique.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet étant en centre-bourg, il sera concerné par les émissions lumineuses des diverses sources présentes aux alentours, notamment éclairage public et enseignes lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet comprendra deux rejets dans l'air : des rejets liés à la cuisine du restaurant (hottes aspirantes), et des rejets liés à la chaufferie. Ces rejets seront en dessous de tout seuil de déclaration, et respecteront les normes en vigueur. Il n'y aura aucun rejet dans l'air prévu en phase de démolition comme de construction.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Pas de rejet prévu en phase chantier. En exploitation, le projet rejettera des eaux pluviales issues de la collecte des toitures et surfaces au sol imperméabilisées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En exploitation, les eaux pluviales du projet seront dirigées vers un bassin de rétention avant d'être rejetées dans le réseau EP municipal par pompage. Une réserve d'arrosage pourra être créée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Il n'est pas prévu de rejet d'effluents en phase chantier. En phase d'exploitation, le projet rejettera des eaux usées domestiques et assimilées domestiques, renvoyées vers le réseau de collecte public. Le flux d'eau usées mensuel sera ainsi de l'ordre de 1100 m3 pour l'ensemble du complexe visé par le projet. Le gestionnaire de réseaux et d'assainissement est en cours de consultation dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet produira des déchets de démolition (matériaux de construction) inertes et non-inertes non-dangereux, qui seront évacués et traités dans des filières adaptées, ainsi que des matériaux d'excavation inertes. En phase d'exploitation, il produira des déchets ménagers de type papiers, cartons, plastiques, contenants recyclables, verre, déchets organiques, emballages divers. La quantité de ces déchets est estimée à 95,5 L/j. maximum. L'impact potentiel est donc faible à moyen.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est localisé en centre-bourg, mais à distance respectable de tous les bâtiments présentant un intérêt architectural et/ou culturel. De plus, l'intégration architecturale du projet dans le bourg a été travaillée, tant sur le choix des matériaux de façade que le type de toiture et les coloris de parement. Il devrait donc s'insérer harmonieusement parmi les constructions existantes, et ne pas modifier l'image du bourg dans le paysage environnant. L'impact potentiel est ainsi faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il s'agit d'une modification mineure car l'usage du sol ne changera pas (usage urbain) et l'aménagement/usage de parking public - actuellement présent sur la majeure partie de la surface du projet - sera repris dans le projet. En résumé, le projet prévoit d'ajouter des usages et aménagements sur ces parcelles, de manière à optimiser l'espace urbain et ne pas augmenter l'artificialisation des sols sur la commune. L'impact potentiel est donc nul.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les renseignements disponibles sur le site de la DREAL AURA, aucun avis de l'autorité environnementale n'a été rendu depuis 2021 sur un projet concernant la commune ou dans les communes voisines qui soit susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet. De même, aucun dossier de demande n'a a priori été déposé pour un tel projet dans cet espace au cours des trois dernières années.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude environnementale (jointe en annexe) : " La forêt galerie riveraine boréo-alpines constitue un enjeu écologique important. C'est une zone sensible. Avant le début des travaux, cette dernière devra être protégée (mise en défens à l'aide de panneau rigide. Afin d'éviter un risque de pollution, des procédures spécifique en phase EXE devront être mises en place. Les zones de stockages des matériaux devront être éloignées de cette zone sensible écologiquement. Une collecte des déchets doit être mise en place sur la base vie du chantier. Aucune espèce de la flore n'est protégée. Les espèces observées de la faune sont en transit ou à la recherche d'alimentation."

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant les risques naturels : EIFFAGE IMMOBILIER prendra en compte les restrictions constructives liées aux zonages du PPRN sur les risques d'inondation et d'instabilité de terrain, qui affectent partiellement le projet.

Concernant les nuisances occasionnées en phase chantier (démolition et construction) : le chantier respectera la charte "chantier à faibles nuisances NF Habitat et NF habitat HQE" mise en place par EIFFAGE IMMOBILIER dans le cadre de ses activités. Cette charte est jointe en annexe au présent document.

Concernant les émissions lumineuses : Les enseignes lumineuses seront éteintes en dehors des horaires d'ouverture des commerces et de la maison du tourisme, comme l'exige la réglementation. Les éclairages publics mis en place seront étudiés, en accord avec la commune, pour concilier leur insertion dans l'esthétique du mobilier urbain existant et une limitation de la diffusion de lumière en direction du ciel.

Concernant les rejets d'eaux pluviales : ces eaux seront collectées dans un bassin de rétention avant d'être dirigées vers le réseau EP municipal. Une partie pourra être dirigée vers une réserve d'arrosage.

Concernant les prélèvements d'eau potable et les rejets d'eaux usées : les prélèvements dans le réseau AEP seront limités aux besoins de la construction, puis des diverses activités du complexe. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau EU municipal pour un traitement dans la station existante.

Concernant la pollution des sols : une campagne de sondages et analyses de sols est prévue sur le site, afin de préciser l'état de pollution des sols, notamment au niveau de la zone à risque identifiée à proximité de l'ancien commerce. Le cas échéant, le pétitionnaire prendra toutes les mesures adaptées pour procéder à la dépollution des zones contaminées, conformément à la réglementation. Dans tous les cas, le pétitionnaire procédera à la mise en sécurité et au retrait des équipements à fioul présents, pour une élimination dans les filières adaptées.

Concernant la protection des espaces naturels : EIFFAGE IMMOBILIER accordera une attention particulière à la préservation de la zone boisée bordant le "Bon Nant" (à l'ouest du projet) dans le cadre de ce projet, et veillera notamment à adapter le chantier de manière à éviter toute pollution et toute dégradation de cette zone.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A travers l'ensemble des thématiques abordées dans le présent formulaire, et au vu des réponses apportées et impacts potentiels identifiés, il ressort que le projet dans son ensemble présente des enjeux environnementaux faibles. En effet, l'implantation sur un site déjà artificialisé hors de tout zonage restrictif (à l'exception d'un zonage de prescriptions faibles pour le risque inondation) limite fortement les enjeux initiaux, notamment en ce qui concerne la biodiversité et les changements d'usages des sols. D'autre part, la nature même du projet (construction en centre-bourg d'un complexe optimisant l'utilisation de l'espace urbain en regroupant usages publics et usages privés commerciaux) va dans le sens d'un développement raisonné et maîtrisé de l'urbanisme dans cette petite commune touristique de montagne. De fait, il est estimé que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan cadastral du projet au 1/500e	☒
2	Perspectives 3D pour l'insertion dans l'environnement proche	☒
3	Diagnostic écologique du site	☒
4	Charte chantier faibles nuisances NF Habitat	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

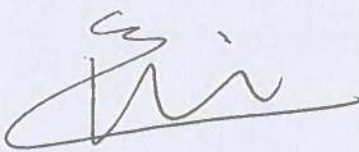
Nom RONIN

Prénom Edouard

Qualité du signataire Directeur Territorial Alpes Dauphiné

À Chambéry

Fait le 1 5 / 0 5 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)